



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 27 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANNÉE RECORD : PLUS DE 1600 LOGEMENTS PRIVÉS RÉNOVÉS EN 2022 DANS LA DRÔME (15 MILLIONS D'EUROS D'AIDES DE L'ANAH)

Les aides accordées par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (délégation locale de l'Anah Drôme) aux propriétaires privés en Drôme, ont dépassé les 15 M€, soit 30 % de plus qu'en 2021, pour 1 674 logements rénovés.

Les résultats 2022 sont exceptionnels et confirment un engagement massif des ménages drômois en faveur des travaux de rénovation de leur habitat.

Les subventions de l'ANAH ont permis de générer près de 300 M€ d'euros de travaux au profit des petites entreprises et des artisans locaux, sur l'ensemble du territoire départemental.

L'État intervient quotidiennement dans le financement de travaux en faveur de l'amélioration du parc de logements privés, au travers de l'action dynamique de l'Anah. Celle-ci accompagne 5 axes d'intervention : le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, la résorption de l'habitat indigne, la lutte contre la vacance avec des projets de propriétaires bailleurs, ainsi que la rénovation des copropriétés dégradées et l'amélioration de la performance énergétique des logements individuels et collectifs, 2 axes en très forte progression en 2022.

Les travaux de rénovation énergétique ont concerné l'an passé la quasi totalité des logements rénovés : 1 117 logements traités dans le cadre d'une rénovation globale, avec en moyenne 40 % de gain énergétique après travaux, pour un objectif de complète maîtrise des charges de chauffage pour les ménages modestes.

Ce niveau d'activité record s'accompagnera en 2023 du déploiement de France Rénov' (le service public de la rénovation de l'habitat) sur tout le département. Quatre Espaces Conseil France Rénov' fonctionnent avec la contribution de l'ensemble des collectivités intercommunales de Drôme et accueillent tous les propriétaires, pour les conseiller gratuitement et en toute indépendance.

Le lancement prochain de Mon Accompagnateur Rénov' devra encore faciliter l'accompagnement des particuliers dans la réalisation de projets sur-mesure, ne faisant pas l'impasse sur l'isolation des murs, planchers et/ou des toitures.

Principales évolutions en 2023 :

- Augmentation du plafond de travaux pour les propriétaires occupants dans le cadre de «MaPrimeRénov' Sérénité» qui passe de 30 000€ à 35 000€.
- Pérennisation du dispositif « MaPrimeRénov' Copropriété », avec deux évolutions majeures :
 - ✓ l'augmentation du plafond de travaux, qui passe de 15 000 € à 25 000 € par logement ;
 - ✓ le doublement des montants des primes individuelles pour les ménages aux revenus modestes, qui passent de 750 € à 1 500 €, et de 1 500 € à 3 000 € pour les ménages aux revenus très modestes.

Pour l'année 2023, le Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat a adopté un budget de 4 milliards d'euros, en hausse de 20%.

Vigilance :

La délégation locale de la Drôme n'intervient pas dans l'instruction des dossiers MaPrimeRénov' et renvoie les particuliers sur le numéro vert national ou la plateforme dédiée.

Il faut se méfier des entreprises prétendant être mandatées par l'Anah ou par un organisme public, car les services publics ne démarchent jamais, que cela soit par internet, par téléphone ou au domicile. Depuis la loi du 24 juillet 2020, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est strictement interdit.

Les conseillers des Espaces Conseil France Rénov' du Nord-Drôme (porté par Valence-Romans-Agglomération et Arche Agglomération), du centre-Drôme (porté par Bio-Vallée) et du Sud-Drôme (porté par Montélimar-Agglomération via le CEDER) sont à votre écoute.

Pour tout renseignement, les particuliers sont invités à se renseigner et à s'informer sur les aides : <https://www.anah.fr/>

